

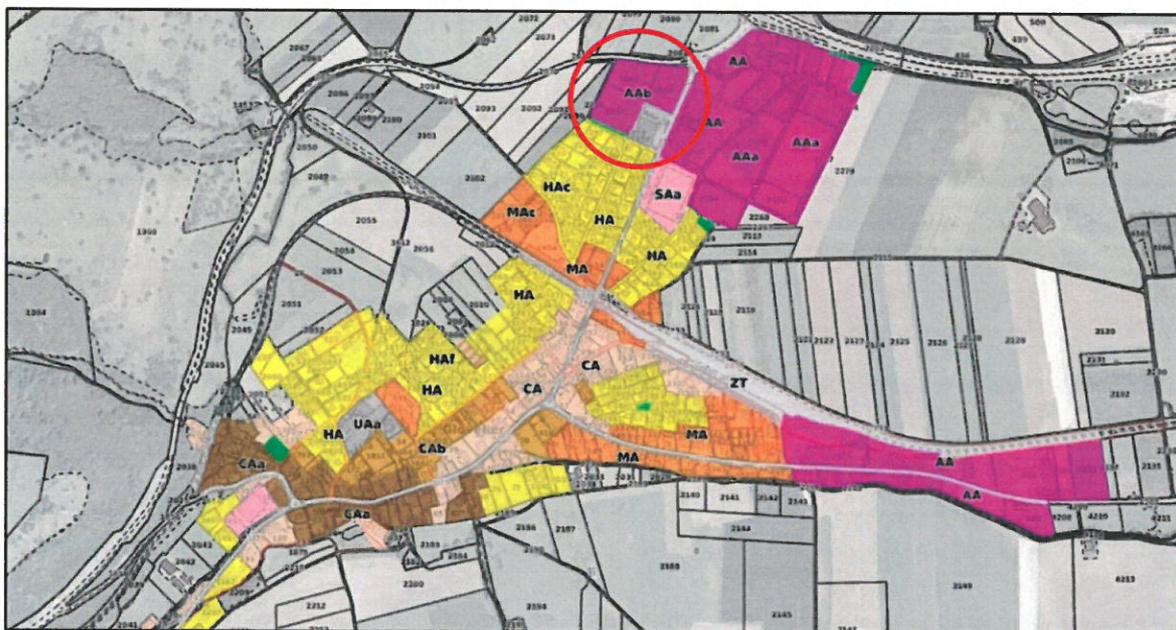
Message du Conseil communal au Conseil général n° 99 du 20 juin 2017

OBJET : Prendre connaissance et approuver le crédit de CHF 356'000.00 pour l'équipement du plan spécial « Les Montates II » à Glovelier

1. Préambule

Le secteur « Les Montates II » est situé au Nord de la localité de Glovelier, à proximité de la sortie d'autoroute ; il est bordé au Nord par la H18, à l'Est par la route cantonale avec, en face, la zone d'activités « Les Places », au Sud par une zone d'habitation « Les Montates », ainsi qu'à l'Ouest par une zone agricole.

Le secteur « Les Montates II » est constitué de 3 grandes parcelles (n^{os}2084, 2083 et 2018) qui couvre une surface de 2.2 hectares constructibles. La halle polyvalente de Glovelier ainsi que son parking sont présents au Sud-Est, le long de la route cantonale et font également partie du périmètre de plan spécial.



Extrait plan de zone de Glovelier avec la zone d'activités AAb « Les Montates »

Le secteur « Les Montates II » a fait l'objet d'une précédente procédure (cf. message au CG n° 77) pour modifier l'affectation du sol de zone mixte au profit de la zone d'activités (zone AAb). Cette modification du plan de zones a été adoptée par le corps électoral lors de la votation populaire du 27 novembre 2016 et a été approuvée par l'autorité cantonale en date du 2 février 2017.

2. Considérations générales

A l'été 2015, deux entreprises installées dans la commune signent un contrat de promesse de vente pour la parcelle Sud appartenant à la Bourgeoisie de Glovelier. Dès que le plan spécial et le crédit seront acceptés, l'une des entreprises se tient prête à déposer son permis de construire pour débiter les travaux cette année encore.

La réalisation des travaux d'équipements débutera à partir du 3^{ème} trimestre de cette année, sous réserve des oppositions au plan spécial.

3. Procédure

Le plan spécial d'équipement « Les Montates II » a fait l'objet d'un examen préalable auprès du Canton qui en a approuvé son principe. La phase de dépôt public du dossier est prévue entre mi-juin et mi-juillet. Sous réserve des oppositions éventuelles et après adoption du plan spécial par le Conseil communal, le Service du Développement territorial approuvera le dossier courant septembre 2017.

4. Considérations particulières

Le plan spécial développé sur le secteur « Les Montates II » vise à définir de manière rationnelle, les équipements techniques utiles et nécessaires pour que cet espace soit constructible, conformément à son affectation.

Desserte routière centrale de la zone d'activités : L'ensemble de la zone d'activités sera desservi à partir de la route de la Transjurane, via une desserte aménagée le long de la limite parcellaire de la halle polyvalente. Ce nouvel accès, indépendant de l'accès à la halle polyvalente, sera dimensionné pour répondre aux besoins d'exploitation des futures entreprises.

Desserte de la halle polyvalente et de la place de covoiturage : Pour des raisons de sécurité, l'accès à la halle polyvalente sera déplacé plus au Sud et permettra de dégager de nouvelles places de covoiturage sur l'espace grisé à l'Est de la halle.

Installations souterraines : Le projet prévoit l'extension des différents réseaux souterrains pour desservir chacune des parcelles à construire, à savoir le réseau d'évacuation des eaux, le réseau d'alimentation en eau potable, ainsi qu'une batterie technique pour les raccordements électriques, téléphoniques et télévisuels. D'autres équipements sont prévus, tels que le raccordement au réseau de chauffage à distance de la ZAM, mais financés par un prestataire privé.



Extrait du plan spécial « Les Montates II »

5. Coût des travaux

Basé sur le devis du bureau d'étude, l'estimation des coûts d'étude et de travaux se synthétise comme suit :

PARTIE 1 : EQUIPEMENTS DE DETAIL		Commune	Privés	Commune	Privés		
Désignation	Total CHF						
1. DESSERTE CENTRALE	147 750			0	147 750		
2. CANALISATIONS EAUX USEES	32 350			0	32 350		
3. CANALISATIONS EAUX CLAIRES	43 900	0%	100%	0	43 900		
4. ALIMENTATION EN EAU	32 450			0	32 450		
5. ECLAIRAGE PUBLIC	24 300			0	24 300		
6. TELECOMMUNICATIONS	3 150			0	3 150		
RECAPITULATION - PARTIE 1 EQUIPEMENT DE DETAIL	TTC CHF 283 900			0	283 900		
PARTIE 2 : EQUIPEMENTS DE BASE		Commune	Privés	Commune	Privés		
Désignation	Total CHF						
1. TELECOMMUNICATIONS	4 550			1 820	2 730		
2. DESSERTE PIETONNE ET SON ECLAIRAGE ¹⁾	35 750	40%	60%	14 300	21 450		
RECAPITULATION - PARTIE 2 EQUIPEMENT DE BASE	TTC CHF 40 300			16 120	24 180		
PARTIE 3 : AUTRES EQUIPEMENTS DE BASE		Commune ²⁾	Privés	Canton ³⁾	Commune	Privés	Canton
Désignation	Total CHF						
1. ACCES HALLE	31 800	33%	33%	33%	10 600	10 600	10 600
RECAPITULATION - PARTIE 3 AUTRES EQUIPEMENTS DE BASE	TTC CHF 31 800				10 600	10 600	10 600
TOTAL INVESTISSEMENTS	TTC CHF 356 000				26 720	318 680	10 600

- 1) Sera réalisée sous réserve de la décision du Service du Développement territorial.
- 2) Une convention ultérieure sera établie entre la Commune et le Canton pour répartir les frais de travaux liés à la place de covoiturage.

6. Considérations financières

Coût total des travaux	CHF	356'000.-
Part à la charge de la commune de Haute-Sorne	CHF	26'720.-
La demande de crédit porte sur le montant total	CHF	356'000.-

Il est demandé de donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

7. Financement

Ce projet va bénéficier des contributions des propriétaires des parcelles concernées ainsi que de la République et Canton du Jura.

Coût de la réalisation	CHF	356'000.-
Participation de tiers (propriétaires et canton)	CHF	319'280.-
Part à la charge de la commune de Haute-Sorne	CHF	26'720.-

Dans la mesure du possible, cette dépense sera financée par les recettes courantes.

8. Préavis des autorités

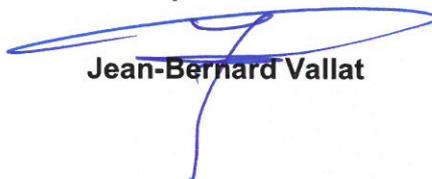
Le Conseil communal et la commission d'urbanisme préavisent favorablement cet objet à leur majorité et recommandent au Conseil général d'approuver ce crédit.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 29 mai 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Jean-Bernard Vallat

Le secrétaire



Michel Guerdat